



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 765-1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 765-1 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement numéro 765 relatif à la constitution et la régie interne des comités et des tables consultatives afin de modifier la composition de la Table de développement économique »

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 11 juin 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier